



## Ordonnance de télécom CRTC 2010-678

Version PDF

Ottawa, le 9 septembre 2010

Le Conseil **approuve provisoirement** une modification à l'entente suivante déposée en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les télécommunications*.

<b>Requérante/Partie</b>	<b>Titre de l'entente</b>	<b>N° de dossier</b>	<b>Date de la demande</b>
Ontario Telecommunications Association/ Bell Canada	Entente d'interconnexion et de partage de services dédiés	8340-O2-200414590	le 1 <sup>er</sup> septembre 2010

Secrétaire général